

## Rencontre du 10/02/2017 Syndicats/Délégation

Mmes Gibello (GG) et Maure (GM) pour l'administration ;  
SNTRS, Sud, SNCS pour les organisations syndicales.  
Le SNTRS-CGT était représenté par Monique Matignon-Boujot (MMB)

GG ouvre la séance à 10h indiquant que c'est **peut-être** la dernière fois que ces rencontres se déroulent en sa présence (« on ne sait jamais » !)

Seuls SNTRS et SUD ont transmis préalablement des questions écrites.

*- SNTRS : très récemment, le directeur de l'INSHS a décidé de placer le LAMETA en FRE de fermeture à compter du 31 décembre 2017, soit un an avant la date prévue et contrairement aux engagements de ce département à l'automne dernier. Quelles mesures de soutien pouvez-vous apporter aux agents CNRS dans les semaines à venir ?*

La délégation a été informée d'une décision de FRE de fermeture au 31/12/2017 ; MMB souligne que cette décision vient juste de tomber alors que la section n'est même pas au courant.

GG ne peut rien ajouter sur le fond car cette décision relève d'un fait scientifique ; elle affirme que tout sera mis en œuvre pour accompagner avec un regard bienveillant les agents CNRS (6 IT et 3 chercheurs). Une réunion doit se tenir dans l'après-midi avec les personnels, la délégation et l'institut.

*- SNTRS : le calendrier de la mise en place du RIFSEEP est paru récemment ; les agents CNRS sont concernés à partir du 1<sup>o</sup> septembre 2017 ; or des incertitudes restent sur sa mise en place pratique, notamment sur le montant de la prime que vont percevoir les agents au mois de juin. Avez-vous des informations supplémentaires ?*

GM : Mise en place du RIFSEEP avant le 01/09/2017 ; message du décret : les agents ne seront pas perdants.

Impossible d'apporter aux syndicats des éléments nouveaux suite à la réunion du 01/02 qui s'est tenue en leur présence au plus haut niveau ; l'administration ne possède pas plus d'informations sur les modalités de mise en place et particulièrement son articulation avec la PPRS de juin.

Difficulté de mise en place technique ; le SRH est l'interlocuteur ; le contacter en cas de problème.

*- SNTRS : dans la salle de restauration, le panneau lumineux dans la file d'attente est toujours inutilisé pour des raisons dont nous avons déjà parlé. Est-ce qu'il serait toutefois envisageable d'en poser un deuxième qui soit entièrement piloté*

*par le service com. de la Délégation ? et qui pourrait servir de temps en temps aux annonces de l'action sociale ?*

GM panneaux syndicaux OK

GG « ça traîne » ; malaise vis-à-vis de l'utilisation de ces panneaux lumineux prévus au cahier des charges à la demande de la Sodexo avec intégration d'outils interactifs ; visiblement la Sodexo n'a pas les moyens de s'en charger ; GG préconise d'acter cette situation avec la Sodexo et leur proposer une autre solution. (Affaire à suivre)

*-SNTRS : restauration : problème d'approvisionnement au bout d'une heure de service.*

MMB fait état de remontées de plus en plus nombreuses sur la pénurie de choix vers 12h30/13h.

GM Problème de calage suite à augmentation du nombre des rationnaires (on atteint quotidiennement les 500 personnes) et offre plus diversifiée.

Réunion avec Sodexo le 2 mars et comité de gestion au pire en mai.

GG insiste pour que les doléances soient systématiquement et précisément notées sur le cahier de restauration ou envoyées à l'adresse mail générique affichée au restaurant afin de montrer la récurrence.

*Sud - Passage de 5 à 6 ans des UMR ? lettre officielle reçue par les présidents d'université ? La déléguée se dit incompétente pour répondre à cette question et conseille d'en discuter au niveau du Comité national.*

*Sud – y a-t-il des consignes de la délégation pour ne pas dévoiler dans une unité l'attribution des primes et les classements au choix ? Mise en place d'une transparence évite suspicion et ça se passe mieux.*

GG Non pour les primes ; le directeur est libre de faire ce qu'il veut à l'intérieur de son unité.

Concernant les promo, la CAP est souveraine et peut mettre en échec le classement régional ; beaucoup de prudence.

Pb de qualité des dossiers ; il faut que le directeur soutienne vraiment son agent.